



flash infos

Les principales décisions prises par le comité syndical

1^{er} semestre 2023



Chères collègues, Chers collègues,

Dans quelques jours, nous y serons ! Le SATESE 37, né en 1973, fêtera officiellement ses 50 ans.

Bien évidemment avec vous Délégués, titulaires comme suppléants, parce que vous représentez votre collectivité au sein de notre syndicat. En votre qualité de membre de l'Assemblée délibérante, votre rôle est prépondérant dans le fonctionnement et les orientations prises par notre structure.

Également avec l'ensemble des Maires et des Présidents des collectivités de notre département, parce que c'est grâce à l'initiative politique et à l'esprit de solidarité que notre syndicat a été créé, voilà un demi-siècle, et qu'il continue, aujourd'hui, d'exister.

Avec les partenaires, parce qu'ils sont fidèlement aux côtés du SATESE 37 pour permettre à ce dernier de fournir des services performants et de qualité à nos territoires. Grâce à leur aide et leurs apports multiples, ils sont une réelle plus-value pour notre syndicat.

Enfin, avec les agents du SATESE 37, actuels comme anciens, richesse indéniable de toute organisation, parce qu'ils font l'action d'hier et d'aujourd'hui et qu'ils accompagnent chaque jour, sur le terrain, les collectivités et les usagers d'Indre-et-Loire.

En conclusion, un vrai moment de convivialité à partager avec tous les acteurs qui font que le SATESE 37 s'inscrit, depuis 50 ans, dans notre paysage départemental et qu'il reste, au fil des années, un acteur incontournable dans le domaine de l'assainissement. Bon anniversaire à notre syndicat !

Joël Pélicot

Président du SATESE 37

POLITIQUE

► Politique et objectifs 2023

À l'occasion du Comité Syndical du 12 juin 2023, l'Assemblée a fixé la Politique Qualité pour l'année 2023 et déterminé les objectifs correspondants. Conformément à la démarche « sociétale » engagée depuis plusieurs mois par le syndicat, intégrant les enjeux du développement durable, la stratégie annuelle a une nouvelle fois été établie selon les 3 axes suivants : environnemental, social et économique.

ADMINISTRATION GENERALE

► Partenariat CD 37/SATESE 37

Dans le cadre de sa communication externe, le SATESE 37 met régulièrement à la disposition de ses adhérents, usagers et partenaires des supports spécifiques. Il est ainsi amené à commander des travaux de création et/ou d'impression auprès de différents prestataires et ce, dans le respect des règles de la commande publique. Afin de pouvoir faire appel ponctuellement aux compétences du Service Imprimerie du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire (CD 37), l'Assemblée a approuvé la convention de partenariat correspondante.

► Partenariat ADAC 37/SATESE 37

Partenaires depuis 2015, l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités locales d'Indre-et-Loire (ADAC 37) et le SATESE 37 ont décidé d'inscrire dans le temps leur collaboration (convention de 3 ans de 2023 à 2025). L'objectif commun des 2 structures reste de répondre

au mieux aux attentes des collectivités en matière d'assainissement, qu'il s'agisse d'aspects juridiques et financiers, comme techniques. La coopération entre les 2 partenaires s'opère une nouvelle fois sans engagement financier.

► Délégations de compétences

Lors du Comité Syndical du 13 mars 2023, l'Assemblée délibérante a approuvé l'adhésion de la commune de Les Hermites, à compter du 1^{er} avril 2023, pour la compétence « Contrôle des raccordements AC ». Toujours au titre de cette compétence, l'instance a également validé, à l'occasion du Comité Syndical du 12 juin 2023, l'adhésion de la commune de Braslou, avec pour date d'effet le 1^{er} juillet 2023.

RESSOURCES HUMAINES

► Tableau des effectifs

À l'occasion du Comité Syndical du 13 mars 2023, il a été décidé de supprimer un poste de Technicien principal de 1^{ère} classe. Par ailleurs, l'Assemblée délibérante a approuvé, le 12 juin 2023, la création d'un contrat à durée indéterminée de droit privé pour son Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), ce dernier étant considéré comme un service public industriel et commercial (SPIC).

► Plan de formation 2023

À partir de la Politique Qualité 2023 et de ses objectifs, le syndicat a établi son plan de formation annuel contenant 24 actions individuelles et 2 actions collectives. La cotisation prévisionnelle à verser en 2023 au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) a été évaluée à 5 650 euros.

► Charte du temps de travail

Les modalités d'aménagement du temps de travail, en vigueur au SATESE 37 de-

TEMPS DE TRAVAIL DANS LA FPT



puis 2002, nécessitaient d'être adaptées à l'évolution de la réglementation en ce domaine. D'autre part, il semblait pertinent de fixer plus largement l'ensemble des règles applicables aux agents du syndicat en matière d'organisation du temps de travail au travers d'une « charte » exhaustive et pédagogique. L'Assemblée délibérante a approuvé, à l'occasion du Comité Syndical du 12 juin 2023, la mise en œuvre de la charte du temps de travail à compter du 1^{er} juillet 2023.

FINANCES

► **Compte de gestion 2022**

Lors du Comité Syndical du 13 mars 2023, l'Assemblée délibérante a approuvé le compte de gestion 2022 présenté par Madame la Comptable Publique.

► **Compte administratif 2022**

L'Assemblée s'est également prononcée sur la conformité du compte administratif 2022 au compte de gestion 2022 et a procédé à l'arrêt des comptes du syndicat. Le budget principal (M14) a fait apparaître un excédent de 592 667,74 euros en fonctionnement (dont 370 420,46 euros d'excédent « matières de vidange ») et un excédent de 185 434,70 euros en investissement. Le budget annexe (M49) a fait apparaître, quant à lui, un déficit de 61 579,48 euros en fonctionnement.

► **Budget primitif 2023**

Enfin, l'Assemblée a approuvé le budget primitif 2023. Le budget principal (M57) s'élève à 2 060 599,02 euros en fonctionnement et 237 852,12 euros en investissement. Le budget annexe (M49) s'élève, quant à lui, à 587 455,04 euros en fonctionnement et 42 598,65 euros en investissement (subventions relatives aux opérations groupées de réhabilitation).

► **Pénalités financières**

Dans le cadre du SPANC, l'Assemblée délibérante a approuvé, à l'occasion du Comité Syndical du 12 juin 2023, l'instauration de pénalités financières, telles que définies dans l'article L1331-8 du Code de la Santé Publique. L'instance a décidé cependant de limiter l'application desdites pénalités aux cas suivants: obstacle à l'accomplissement des missions de contrôle (refus d'accès à l'installation à contrôler quel qu'en soit le motif, absence au 2^e rendez-vous sans justification) et absence de mise en conformité dans les délais

impartis suite à une vente immobilière. Ces mesures, destinées à renforcer le respect des contrôles et la mise aux normes des installations d'ANC, ont nécessité l'actualisation du règlement du SPANC-SATESE 37, ainsi que des Tarifs 2023.

COMMUNICATION EXTERNE

► **Plan de communication externe 2023**

Conformément à la Politique Qualité 2023, le syndicat a établi son plan de communication externe pour l'année. Outre les 5 actions liées à des obligations réglementaires (rapport annuel d'activité, rapport sur le prix et la qualité du service, bilans semestriels, comptes rendus du Comité Syndical et du Bureau), 33 autres actions ont été inscrites dans ce plan.

QUALITÉ

► **Démarche RSO**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la « Responsabilité Sociétale des Organisations » (RSO), Didier LORGERIE, Responsable Qualité – Gestion des Risques, a rappelé, lors du Comité Syndical du 13 mars 2023, la constitution de groupes de travail selon des thématiques retenues.

Il a ensuite présenté le travail réalisé par le Groupe Economie d'Énergie (G2E) et les différentes propositions formulées par ce dernier. Ces propositions ont été approuvées par l'Assemblée délibérante.

Par ailleurs, à l'occasion du Comité Syndical du 12 juin 2023, l'intéressé a également présenté le travail réalisé par le Groupe Adhérer, Partager, Imaginer (API) et les différentes perspectives qui en découlent. Ces perspectives ont également été validées par ladite assemblée.

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

► **Plan d'action 2023**

Le plan d'action Hygiène et Sécurité, établi pour l'année 2023, a été adopté par les membres de l'Assemblée lors du Comité Syndical du 12 juin 2023. 31 actions de prévention des risques professionnels y sont recensées: 12 d'entre elles portent sur les différents contrôles périodiques, 9 sur les démarches d'amélioration, 8 sur le « cœur » de l'activité et 2 sur le suivi médical. Ces actions ont bien évidemment toutes pour vocation de permettre aux collaboratrices et collaborateurs du syndicat de disposer de conditions de travail satisfaisantes.



www.satase37.fr

Syndicat d'Assistance Technique
pour l'Épuration et le Suivi des Eaux
d'Indre-et-Loire

ZA n°1 du Papillon, 3 rue de l'Aviation,
37210 PARCAY-MESLAY
Tél. 02 47 29 47 37
Fax 02 47 29 47 38
satase37@satase37.fr

Directeur de publication : Joël Pélicot

Rédaction : Stéphanie Riocreux,
Rodolphe Rouault
Conception/montage :

EFIL Communication - www.efil.fr

ISSN : 2114-0545



Imprimé par un imprimeur labellisé
IMPRIM'VERT*

Pour en savoir plus...

Toutes les décisions et leurs documents sont consultables sur le site internet du SATESE 37 : www.satase37.fr



CALENDRIER DES PROCHAINS COMITÉS SYNDICAUX

Lundi 4 décembre 2023

Lundi 18 mars 2024

Lundi 10 juin 2024

À la Maison des Sports de Parçay-Meslay,
à 14h30 précises